



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**
DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

N° Spécial

25 août 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Direction des archives départementales du 25 août 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Page
DAD N° 2021-01	25 août 2021	Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Juliette GALLOIS, chargée d'études documentaires à la direction des archives départementales.	3

Arrêté DAD N°2021-01 du 25 août 2021 portant subdélégation de signature à Madame Juliette GALLOIS, chargée d'études documentaires à la direction des archives départementales.

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L. 212-9, L. 212-10, R. 212-1 à 4, R. 212-10 à 14, R. 212-49 à 54 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.1421-1 à R1421-16 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n° MCC-0000063538 de la ministre de la culture en date du 4 août 2021 portant mutation de Monsieur Pierre CHANCEREL, conservateur du patrimoine, en qualité de directeur du service départemental d'archives des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} juin 2021 ;

Vu l'arrêté n°120117133 de la ministre de la culture et de la communication en date du 14 décembre 2012 portant recrutement de Madame Juliette GALLOIS en qualité de chargée d'études documentaires et affectation aux Archives départementales des Hauts-de-Seine à compter du 31 décembre 2012 ;

Vu l'arrêté de titularisation de Madame Juliette GALLOIS en date du 31 décembre 2013 en qualité de chargée d'études documentaires ;

Vu l'arrêté PCI n°2021-051 du 24 août 2021 portant délégation de signature à Monsieur Pierre CHANCEREL, conservateur du patrimoine, directeur du service départemental d'archives des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CHANCEREL, directeur des archives départementales, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté PCI n°2021-051 du 24 août 2021 sera exercée par Madame Juliette GALLOIS, chargée d'études documentaires à la direction des archives départementales des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées ci-dessous :

a) gestion du service départemental d'archives :

- correspondances relatives à la gestion du personnel de l'Etat mis à disposition auprès du Département pour exercer leurs fonctions dans le service départemental d'archives ;
- engagement de dépenses pour les crédits de l'État dont il assure la gestion.

b) contrôle scientifique et technique sur les archives publiques :

- correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les conditions de gestion des archives publiques (collecte,

conservation, classement, inventaire, traitement, communication et diffusion), à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt d'office des archives des communes au service départemental d'archives ;

- visas préalables à l'élimination d'archives publiques ;
- avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements.

c) contrôle scientifique et technique sur les archives privées classées comme archives historiques :

- documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé.
- autorisations de destruction d'archives privées classées comme archives historiques prévues à l'article L. 212-27 dans la limite de leur circonscription géographique.

d) coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département.

- correspondances et rapports.

e) instruction des demandes d'accès anticipé à des archives publiques non librement communicables.

- autorisations de consultation de documents d'archives publiques accordées en application du I de l'article L. 213-3 pour les documents détenus par son service ou par une autorité qui a vocation à y verser ses archives.

ARTICLE 2 : Les arrêtés, les correspondances adressées aux parlementaires et aux membres du conseil régional et du conseil départemental, ainsi que les circulaires adressées aux maires du département ou à l'ensemble des chefs de service de l'Etat sont réservés à la signature exclusive du préfet ou, en cas d'absence ou d'empêchement, du Secrétaire général de la préfecture.

ARTICLE 3 : Toutes dispositions portant délégation de signature administrative à Madame Juliette GALLOIS antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture et Monsieur le Directeur des archives départementales des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 25 août 2021

Le Directeur des archives départementales,

Pierre CHANCEREL

Signé

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>